## Bâtiments communaux - Réaménagement de la salle Fribourg à Planoise - Demande de subvention

*M. LE MAIRE, Rapporteur :* La salle Fribourg dans le quartier de Planoise, est propriété de l'Office Public Municipal d'HLM qui en a confié la gestion à la Ville de Besançon.

Cette salle étant en très mauvais état, notamment en ce qui concerne le clos et le couvert, l'Office Public Municipal d'HLM a entrepris des travaux de restauration.

Parallèlement, la Ville a souhaité réaliser divers aménagements intérieurs comprenant notamment des travaux de maçonnerie, de menuiserie, d'électricité, de chauffage et de revêtements de sol.

Ces travaux ont été estimés à 319 000 F HT soit 378 334 F TTC.

Cette salle pourra être ainsi utilisée pour des activités sportives et associatives au bénéfice des habitants du quartier (gym, danse, yoga, etc.).

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider la réalisation de ces travaux,
- solliciter la participation financière du Département dans le cadre de son programme «salles polyvalentes»,
- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant le montant de la subvention accordée, dès notification de la décision attributive, en recettes au chapitre 903 90 1053 90007 CS 33000 et en dépenses au chapitre 903.90.232.90007 CS 33000. La Ville s'engage à assurer le financement de la part restant à sa charge par des crédits inscrits à l'imputation dépenses ci-dessus,
- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant notification de la décision attributive de subvention.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.